

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE D

=====
Arrondissement de Lens
=====

=====
Canton de Wingles
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du vendredi 27 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Date de la convocation à la réunion : lundi 23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 mars 2026 à 18h, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Antoine IBBA, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par la maire sortant laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (29) Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Pauline DEJARDIN, Monsieur Antoine IBBA, Madame Nathalie BLONDEL, Monsieur Yannick MATUSZEWSKI, Madame Caroline TAILLEZ, Monsieur Christophe TURPIN, Madame Annie SAGOT, Monsieur Alain TROULIER, Monsieur Sylvain GORILLOT, Madame Sylvie RANVIN, Madame Sylvie HARLE, Madame Valérie AVERLANT, Monsieur Franck PRUVOST, Madame Linda CAFFIER, Monsieur Franck DUBOIS, Monsieur Benoit BAURIN, Madame Sophie BOUVEUR, Madame Manon VASSE, Monsieur Lilian LEGRAND, Monsieur Patrick MANIA, Madame Cathie WASIKOWSKI, Madame Nathalie LEROY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Sandie LECLERCQ, Monsieur Grégory MAGNOLIA

Excusés : (0)

Absent: (0)

Monsieur Lilian LEGRAND est élu secrétaire de séance.

2026-15 Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8

Madame la Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

« Le changement pour Grenay ! » liste conduite par Madame Daisy DUVEAU

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026 510
ID : 062-216203869-20260401-2026_15-DE

Anthony DESMIS
Pauline DEJARDIN
Antoine IBBA
Nathalie BLONDEL
Yannick MATUSZEWSKI
Caroline TAILLEZ
Christophe TURPIN
Annie SAGOT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 15

A obtenu

Liste « Le changement pour Grenay ! » : 21 voix

La liste « Le changement pour Grenay ! » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Anthony DESMIS
Pauline DEJARDIN
Antoine IBBA
Nathalie BLONDEL
Yannick MATUSZEWSKI
Caroline TAILLEZ
Christophe TURPIN
Annie SAGOT

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Les membres présents ont signé ainsi que la maire et le secrétaire de séance.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Adopte
Le secrétaire de séance,
Lilian LEGRAND



Lilian LEGRAND

Pour extrait conforme au Registre
La Maire,
Daisy DUVEAU

